

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2019
DELIBERATION N° 3

L'an deux mil dix-neuf, le six juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : MM. ETCHEGARAY, MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (à partir de 18h04), MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h23), ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 22h15), MM. SALDUCCI, ARCOUET, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 18h25), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mmes TAIEB, CANDILLIER (à partir de 18h56), BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY par M. ESMIEU; Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE (jusqu'à 18h04) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h23) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme LANGLOIS par Mme MEYZENC (à partir de 22h15) ; M. POCQ par Mme LANGLOIS (jusqu'à 22h15) ; M. SALANNE par M. SOROSTE ; Mme MEYZENC par M. NEYS (jusqu'à 18h25) ; M. LAIGUILLON par Mme BENSOUSSAN ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h56) ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE ; Mme LARRE par Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; M. PARRILLA-ETCHART par M. ETCHEGARAY ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire,

Absent :

M. POCQ (à partir de 22h15 à compter de la délibération n°31).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Ugalde,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Prise de compétence facultative « Politique linguistique et culturelle occitane gasconne » par la Communauté d'agglomération Pays basque.

La langue et la culture occitanes gasconnes sont constitutives de l'histoire et de l'identité de locales. Elles contribuent depuis des siècles à la richesse, la singularité et l'attractivité de notre ville et du Pays basque, au même titre que la langue et la culture basques.

En reconnaissant officiellement ce rôle de l'occitan gascon par délibération du 23 juin 2018, la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) s'est engagée à déployer une politique linguistique ambitieuse. En parallèle, dans le cadre de son projet culturel, adopté par le Conseil communautaire le 3 novembre 2018, elle s'est engagée à prendre en considération les actions spécifiques à la culture gasconne.

Elle se donne ainsi pour objectifs de soutenir les initiatives de transmission, de diffusion de la langue et de développement culturel. Emanation des communes, la Communauté tirera parti de sa proximité au territoire en agissant en complémentarité de partenaires institutionnels. Ainsi, elle interviendra directement en accompagnement des associations locales, des communes et à travers ses propres politiques communautaires. Lorsqu'elle repèrera sur le terrain des initiatives ou opportunités allant au-delà des compétences du bloc communal, notamment en matière d'éducation, elle jouera un rôle d'interface avec les institutions partenaires concernées.

L'intervention de la CAPB en faveur de la langue et de la culture occitanes gasconnes s'inscrit dans le respect du cadre légal, sur la base du volontariat et de la libre adhésion des acteurs et des locuteurs.

La promotion des langues régionales est une compétence partagée (article L.1111-4 du code général des collectivités territoriales) et transversale ; elle s'exécute par son intégration dans les politiques sectorielles de chaque institution. Ainsi, la prise de compétence de la CAPB ne dépasse pas les communes de la possibilité de promouvoir la langue et la culture occitanes gasconnes dans leurs domaines de responsabilité. Pour cela, elles bénéficieront de l'appui de la CAPB.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur la prise de compétence « Politique linguistique et culturelle occitane gasconne » par la Communauté d'agglomération Pays Basque, reposant sur les domaines d'intervention suivants :

- promotion de la langue et de la culture occitanes gasconnes dans les politiques sectorielles, ainsi que dans la communication de la Communauté d'agglomération Pays Basque ;
- accompagnement des communes volontaires pour la promotion de la langue et de la culture occitanes gasconnes dans leurs domaines de compétences ;
- accompagnement des opérateurs associatifs volontaires pour la promotion de la langue et de la culture occitanes gasconnes.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne